

**-2015**

[pasi@ac-nancy-metz.fr](mailto:pasi@ac-nancy-metz.fr)

:
<b>Dispositif parcours personnalisés</b>
(préciser la circonscription pour une école) :
Collège Jean-Jacques Kieffer 42, rue de Schellenthal 57230 BITCHE Tel : 0387179560 <a href="mailto:ce.0573361U@ac-nancy-metz.fr">ce.0573361U@ac-nancy-metz.fr</a>
:
UAI collège : 0573361U UAI SEGPA du collège : 0573153T
Résumé de l'action
<p>Le collège met en place un dispositif qui doit permettre d'organiser l'individualisation des parcours au profit de tous les élèves en grande difficulté et d'offrir des réponses pédagogiques différenciées.</p> <p>L'organisation pédagogique du collège est modifiée. Dès la 6ème les élèves de SEGPA ainsi que des élèves repérés en grande difficulté lors du conseil école-collège sont inscrits dans 2 classes ordinaires qui restent hétérogènes. Tous les élèves de ces classes sont évalués. Les élèves repérés en grande difficulté dans une discipline bénéficient d'une prise en charge dans un groupe de besoin à effectif réduit.</p> <p>Le dispositif organise une mixité des publics en mêlant en classe ordinaire ou en groupe de besoins des élèves de SEGPA à d'autres élèves en difficulté du collège. Les élèves de SEGPA ont parfois un profil dysharmonique et peuvent avoir de bonnes aptitudes dans certaines disciplines mais manquent souvent d'estime de soi et sont parfois stigmatisés. Des élèves des classes ordinaires ne maîtrisent pas</p>

suffisamment les compétences du palier 2 et risquent de décrocher rapidement. Ces publics travaillent soit en groupe classe lorsque leurs acquis le permettent (école inclusive) soit dans des groupes de besoin à effectif réduit le plus souvent pris en charge par un professeur des écoles spécialisé lorsque l'adaptation nécessaire est trop importante.

:

- 4 classes de cycle ordinaire sont concernées au déb de 6<sup>ème</sup> et de 2 classes de 5<sup>ème</sup>). Les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> SEGPA et les élèves de classe ordinaire identifiés comme étant fragiles sont inscrits dans ces classes qui demeurent hétérogènes.
- En EPS, éducation musicale, arts plastiques, tous les élèves suivent les cours avec le groupe classe.
- Les emplois du temps sont alignés pour les deux classes de 6<sup>ème</sup> et les 2 classes de 5<sup>ème</sup> dans les disciplines suivantes : français, mathématiques, allemand, anglais, histoire géographie, sciences.
- 3 groupes pour 2 classes sont constitués dans toutes ces disciplines.
- Une évaluation initiale de tous les élèves de ces classes est réalisée.
- Les élèves qui rencontrent de grandes difficultés bénéficient d'un enseignement différencié et adapté d  
Ces groupes ont pour ambition de développer une approche par compétences et des réponses qui se situent au plus près des besoins des élèves.
- L'enseignement dans le groupe de besoins est assuré par un professeur des écoles spécialisé de SEGPA ou un professeur de collège.
- Des réunions de régulation en fin de période (7 semaines) permettent une régulation de la composition des groupes.
- Mise en place des Projets Individuels de Formation pour les élèves de SEGPA et de PPRE pour les élèves des classes ordinaires concernés.

## L'évaluation de l'action

### Traiter la grande difficulté scolaire en modifiant l'organisation pédagogique et le fonctionnement du collège.

#### 1. Le dispositif et les élèves de SEGPA

1.1. Faire de la SEGPA une voie d'inclusion.

Élever le niveau des apprentissages des élèves de SEGPA (valider le maximum de compétences du palier 3 du socle commun de connaissances de compétences et de culture) en organisant l'école inclusive tout en maintenant un cadre sécurisant.

1.1.1. L'intégration en classe de 6ème

Les conséquences directes de l'intégration des élèves de SEGPA dans les classes du collège.

- Une augmentation du nombre d'heures de cours : les élèves étudient 2 langues dès la classe de 6ème (bilangue).
- Un alignement des emplois du temps des classes du dispositif qui impacte le rythme de la semaine. Traditionnellement les élèves de SEGPA bénéficient d'un emploi du temps aménagé en ayant au moins une demi-journée libre dans la semaine. Or l'alignement des emplois du temps des différents groupes du dispositif et l'enseignement de deux langues dès la sixième pour les élèves de SEGPA ne le permet plus. L'emploi du temps est moins favorable.
- Un morcellement de la journée avec des changements de classe et d'enseignants.

L'organisation mise en place et proposée en début de classe de 6<sup>ème</sup> aux élèves de SEGPA est donc moins sécurisante que par le passé. Des élèves du dispositif, scolarisés en CLIS à l'école élémentaire fatiguent rapidement et ont besoin d'un encadrement fort.

Des mesures sont adoptées pour permettre aux élèves de s'intégrer au collège dans de bonnes conditions.

- Assurer la présence d'un enseignant de SEGPA dans la classe le jour de la rentrée.
- Assurer la présence d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire) dans la classe et pendant la récréation pour accompagner, rassurer et aider les élèves à se repérer au sein du collège.
- Les enseignants spécialisés restent des référents forts en intervenant dans 2 disciplines et en organisant un suivi dans le cadre de 2 heures d'accompagnement personnalisé.

Enseignant 1 : mathématiques et histoire-géographie + 1 heure de module d'aide spécifique.

Enseignant 2 : français et anglais + 1 heure de module d'aide spécifique.

En conclusion une fois les premières semaines d'adaptation passées, le dispositif propose un cadre sécurisant avec un temps d'inclusion suffisant pour permettre aux élèves de développer rapidement leur sentiment d'appartenance au collège.

### 1.1.2. Élever le niveau des apprentissages

Le dispositif permet une élévation du niveau des apprentissages pour les élèves de SEGPA pour les raisons suivantes :

- Le dispositif impose une programmation quasiment commune entre les enseignants du groupe de besoin et ceux des classes ordinaires. Les groupes de besoins ne sont pas figés. Des élèves peuvent rejoindre le groupe classe. Les enseignants des groupes de besoins essayent de ce fait d'harmoniser leurs programmations et leurs progressions avec celles des classes. Les enseignants spécialisés ont tendance à élever leurs ambitions pour les élèves tout en adaptant le contenu et les supports aux possibilités des élèves.
- Travailler en groupe classe peut être valorisant pour l'élève. Les élèves de 6ème et 5ème SEGPA développent un sentiment d'appartenance suffisant au collège pour rejoindre la classe ordinaire lorsqu'ils disposent des compétences qui leur permettent de tirer profit de cet enseignement.
- Les élèves de la classe de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> SEGPA qui fonctionne sous la forme d'un groupe classe ont davantage intégré la notion de parcours personnalisé, sont mieux intégrés au collège et plus autonomes que par le passé. Ils ont intégré la notion de personnalisation des parcours et acceptent mieux les propositions d'inclusion en classe ordinaire.

## 2. Le dispositif et les élèves de classe ordinaire en grande difficulté

- L'exemple des élèves en grande difficulté d'une classe de 6<sup>ème</sup> du dispositif.

Elèves	Diagnostic	Les réponses


- Ces élèves de 6ème de classe ordinaire bénéficient d'un accompagnement personnalisé et bénéficient d'un plan d'aide (PPS, PPRE, PAP) qui varie en fonction de la difficulté ou du handicap auxquels ils sont confrontés. La plus-value proposée par le dispositif est la suivante :
  - Le groupe de besoin à effectif réduit est pris en charge le plus souvent par un enseignant spécialisé qui constitue un levier supplémentaire à disposition du collège pour permettre à des élèves de poursuivre

l'acquisition des compétences du palier 2 du S4C (socle commun de connaissances de compétences et de culture).

- Une prise en charge globale de l'élève permet de décroquer l'approche pédagogique et éducative en permettant notamment à des élèves de 6ème de s'intégrer au collège en bénéficiant d'un cadre sécurisant.

### 3. Evaluation initiale et rédaction de PPRE

#### 3.1. L'évaluation initiale

- Lorsque le dispositif est mis en place au sein du collège, une évaluation initiale est organisée au collège pour tous les élèves de 6ème et 5ème des classes concernées en vue de repérer les difficultés auxquelles peuvent être confrontés ces élèves. Cette action qui mobilise les enseignants pour déterminer le choix des évaluations, faire passer les évaluations, les corriger et enfin les interpréter dure 2 semaines. Il est décidé que ces évaluations sont réalisées en fin de CM2 dès la 2ème année du dispositif.
- Une évaluation initiale désormais élaborée conjointement par les professeurs des écoles et du collège et réalisée en fin de CM2 en français et en mathématiques dans l'ensemble des écoles élémentaires du secteur permet d'identifier les élèves qui rencontrent de grandes difficultés de les cibler et de porter un regard croisé sur les difficultés rencontrées.
- L'action est pilotée par le directeur adjoint chargé des SEGPA (sous l'autorité du chef d'établissement) qui élabore le dispositif, fixe un calendrier avec l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription et organise le conseil école-collège.
- Le calendrier est le suivant :

Mars	Réalisation des évaluations par un groupe de travail constitué d'enseignants du premier et du second degré.
Fin mai	Envoi des évaluations aux écoles élémentaires. Les enseignants font passer l'évaluation à toute la classe ou uniquement aux élèves en grande difficulté.
Mi-juin	Conseil école-collège sous forme de réunion de travail. Les enseignants du premier degré se munissent des outils suivants : l'évaluation non corrigée, le Livret Personnel de Compétences, le Projet Personnalisé de Réussite Educative ainsi que des travaux d'élèves le cas échéant.

- Le dispositif proposé est formalisé. Il fait partie des actions menées dans le cadre du conseil école-collège. Il a été adopté par d'autres collèges de la région sous cette forme.

- Il permet de croiser les regards sur les élèves et sur les pratiques. L'action est efficace pour identifier les élèves en grande difficulté.

3.2. La question des PPRE passerelles : un outil pour assurer la continuité entre l'école et le collège dans l'objectif de faire du PPRE l'outil de pilotage du parcours de l'élève.

### 3.2.1. La rédaction des PPRE passerelles

Organisation de la réunion
5 groupes (3 enseignants d'école élémentaire et un professeur de collège ainsi qu'un professeur des écoles spécialisé intervenant en SEGPA).
Affichage de la liste des élèves repérés dans les écoles élémentaires.
Elaboration du PPRE passerelle.
Le PPRE est renseigné au format numérique (chaque groupe dispose d'un ordinateur portable).
Le PPRE est nommé d'après le nom, le prénom et l'école d'origine de l'élève.
Une fois un PPRE terminé, un membre du groupe le signale en barrant le nom de l'élève.

La formalisation de la procédure de repérage des élèves en grande difficulté scolaire permet d'agir sur la prise en charge.

Les PPRE sont vérifiés et corrigés par le directeur adjoint chargé des SEGPA puis transmis aux écoles élémentaires. Les directeurs d'école font signer les PPRE Passerelles aux parents avant de les renvoyer au collège. Les PPRE permettent donc de recueillir des informations précises concernant les élèves en grande difficulté.

3.2.2. L'utilisation des PPRE passerelles pour proposer une prise en charge adaptée dès l'entrée au collège.

- Utilisation de ces informations pour constituer des classes de 6ème hétérogènes. Les élèves de SEGPA ainsi que les élèves repérés en très grande difficulté scolaire sont inscrits dans les 2 classes ordinaires du dispositif.
- Les groupes de besoins sont constitués par le directeur adjoint et les professeurs principaux des classes.
- Les informations sont partagées lors d'une réunion organisée le jour de la pré-rentrée.
  - Présence des enseignants des classes, du conseiller principal d'éducation et des AVS.

- Communication de la liste des élèves avec les difficultés rencontrées par les élèves.
- Rappel du rôle des enseignants et notamment des professeurs principaux dans la régulation des groupes et le partage des informations concernant les élèves avec les enseignants de la classe.
- Rappel du rôle des AVS dans la prise en charge des élèves en difficulté des classes concernées.

### 3.2.3. Le rôle des professeurs principaux dans l'organisation de l'aide

Bilan annuel avec les parents avant le 15 juin

## **4. Les effets du dispositif sur les enseignants**

### 4.1. Une évolution des élèves du collège

- En début de dispositif, des résistances ou des « routines défensives » existent chez certains enseignants qui n'arrivent pas à se projeter dans l'action et qui craignent une surcharge de travail.
- L'action induit un travail plus coopératif entre professeurs de collège et professeurs des écoles spécialisés du fait de la responsabilité partagée pour faire progresser les élèves en grande difficulté. Il développe une culture de la régulation chez certains enseignants qui participent à la mise PPRE reposant sur une analyse fine des difficultés constatées. Le dispositif favorise un travail plus réflexif entre les acteurs.
- La légitimité pédagogique des enseignants spécialisés et du directeur adjoint de la grande difficulté scolaire.
- Une évolution des élèves du collège. Les enseignants de collège qui interviennent dans le



dispositif en français, mathématiques, allemand, anglais, sciences et technologie travaillent avec des groupes classes à effectifs réduits (20 à 22 élèves). Ces conditions de travail favorisent la différenciation pédagogique. On peut constater une évolution des gestes professionnels de certains professeurs de collège qui différencient davantage en élaborant des stratégies de contournement et mettent des outils d'étayage à la disposition des élèves en grande difficulté dans leurs classes.

- Les professeurs des écoles spécialisés sont plus ambitieux avec les élèves de SEGPA du fait de la mixité des publics. Les enseignants de SEGPA pouvaient être en difficulté au début de l'action. Traditionnellement en 6ème, un enseignant est un référent fort qui peut être amené à travailler avec la même classe pendant une demi-journée. Avec le dispositif, le fonctionnement du collège s'impose à tous. Les enseignants doivent rester des référents forts alors même que les élèves changent de classe à chaque heure. Cela implique une réorganisation de leur façon d'enseigner.
- L'augmentation de la coopération entre les enseignants et la présence d'un référent difficulté scolaire (directeur adjoint chargé des SEGPA) fluidifie le travail d'inclusion des élèves pour l'ensemble de l'établissement qu'il s'agisse :
  - D'élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> SEGPA intégrés en classe ordinaire pour les aider à préparer un DNB (diplôme national du brevet) professionnel.
  - D'élèves de classe ordinaire préparant un CFG dans le cadre d'un DPA (dispositif personnalisé en alternance).
  - d'ULIS (unité locale d'inclusion scolaire) inclus en classe ordinaire ou en SEGPA.

#### 4.2. Evolution des pratiques

- Les pratiques de notation évoluent pour une meilleure prise en compte des difficultés que rencontrent certains élèves. La notation est bienveillante pour les élèves qui travaillent dans des groupes de besoins. Les enseignants tiennent davantage compte des PPRE dans leurs pratiques d'évaluation. Cette pratique est efficace lorsque les parents sont favorables au parcours personnalisé. Une réflexion et donc une évolution des pratiques d'évaluation de certains professeurs de collège qui tiennent davantage compte des difficultés propres aux élèves.

### 5. Le dispositif et les parents d'élèves

- Effet sur les parents : au début de l'action, le dispositif est présenté aux parents d'élèves des classes de 6ème lors d'une réunion de rentrée.

La mixité des publics n'est pas souhaitée par certains parents qui ne comprennent pas la logique de l'école inclusive. Certains pensent que le collège organise des

classes de niveau en rassemblant tous les élèves en grande difficulté. D'autres perçoivent l'intérêt qu'il y a de pouvoir travailler au sein de groupes classes à effectifs réduits. Les parents des élèves de SEGPA sont en revanche favorables à cette organisation. Ils sont rassurés que leur enfant puisse à la fois être inscrit et participer à des cours en classe ordinaire et parallèlement pourvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée au sein de groupes de besoin. Des parents qui refusaient une orientation en SEGPA de peur que leur enfant soit stigmatisé ont une image plus positive de la structure.

## **6. Le pilotage du dispositif et de la grande difficulté scolaire**

Le dispositif mis en place au sein du collège concerne 2 classes de 6<sup>ème</sup> et 2 classes de 5<sup>ème</sup>. Or chaque classe accueille des élèves en difficulté. La question de la mise en cohérence de l'ensemble de la prise en charge de la difficulté scolaire est rapidement posée.

- Le directeur adjoint de SEGPA sera chargé d'organiser la cohérence des aides en lien avec les professeurs et la vie scolaire.
- Il sera chargé d'établir un tableau de bord de suivi des élèves en grande difficulté pour l'ensemble de l'établissement.
- De formaliser le rôle et les missions de chacun.
- De mieux informer les membres de la communauté éducative en utilisant le bulletin hebdomadaire (l'environnement numérique de travail)
- D'organiser des groupes de travail sur l'ENT.
- De distribuer un document d'aide réalisé par les enseignants spécialisés à destination des enseignants chargés de prendre en charge des élèves en grande difficulté scolaire pour la première fois. (séance type, outils d'étayage, rituels).
- Formaliser les rencontres avec les parents dans le cadre du PPRE

La volonté partagée dans l'établissement d'apporter une réponse sous forme de parcours personnalisés à tous les élèves en grande difficulté fait donc évoluer le dispositif.

*Jacques Beck, directeur adjoint SEGPA, septembre 2015*